

SERVAGE A L 'HOPITAL OU DOMICILE

Par hal Postée le 23/02/2021 09:58

Bonjour, j'ai pris la décision d'admettre la maladie et de trouver de l'aide. Je vais donc rentré) l'hôpital si c'est possible avec la covid ou peut être que le sevrage se fera chez moi . Comment se passe le sevrage ? Merci de votre retour Bonne chance à tous

Mise en ligne le 25/02/2021

Bonjour,

La manière dont s'établit un protocole de sevrage, ambulatoire ou hospitalier, est forcément individuelle et il nous sera difficile de dire avec si peu d'éléments comment cela pourrait se passer pour vous. Différents paramètres très personnels entrent en jeu permettant d'évaluer s'il est possible ou pas d'envisager de se sevrer à domicile en toute sécurité et avec quel type d'aide médicamenteuse si besoin.

Nous comprenons que maintenant que vous avez admis vos difficultés et que vous êtes décidé à entreprendre des soins vous cherchez à savoir comment cela pourrait s'organiser. Pour vous aider à y voir plus clair et être conseillé sur la « formule » qui semblerait la plus adaptée à votre situation, peut-être pourriez-vous vous rapprocher du CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de votre ville dont nous vous joignons les coordonnées ci-dessous.

Vous trouverez dans ce centre une équipe pluridisciplinaire (médecins, psy, travailleurs sociaux) qui pourra vous aider à construire votre projet de soins et qui vous accompagnera dans sa réalisation. S'il y a lieu pour vous d'être hospitalisé, vous serez réorienté vers une unité hospitalière d'addictologie. Les consultations en CSAPA sont individuelles, confidentielles et non payantes.

Nous restons à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez revenir vers nous avec plus de détails sur votre situation. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat.

Avec tous nos encouragements dans la poursuite de vos démarches.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE CSAPA SUD

10 rue Carnot
05000 GAP

Tél : 04 92 53 87 66

Site web : <https://www.addictions-france.org>

Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h30, le vendredi de 8h à 17h

Accueil du public : du lundi au jeudi de 8h à 17h30, le vendredi de 8h à 16h30

COVID -19 : Contact d'Aout 2022 : fonctionnement normal dans le respect des gestes barrières

Maraude : en centre ville de Gap le mardi matin par une infirmière et un éducateur, en partenariat avec l'équipe mobile psychiatrie et précarité (EMPP)

Voir la fiche détaillée